

Orléans-Tours

1		
2	Thème 3	
3	Pour une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique	
4		<p style="text-align: center;"><i>Zoom : Projet de Loi Travail</i></p> <p><i>Après les différents rapports publiés (Combrexelle et Badinter), les lois de sécurisation de l'emploi (Macron, Rebsamen), le projet de loi annoncé comme "visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs" constitue pour le Snes-Fsu une étape supplémentaire dans la régression des droits offerts aux salariés et aux jeunes. Nombre d'éléments ne sont pas acceptables comme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>- la barémisation des indemnités prud'homales en situation de licenciements abusifs,</i><i>- l'inversion de la hiérarchie des normes qui donne le privilège aux accords d'entreprises, leurs durées étant par ailleurs limitées à 5 ans (alors qu'aujourd'hui il n'y a pas de limite),</i><i>- le fait que dans les entreprises de moins de 50 salariés, en ce qui concerne le fractionnement du repos quotidien et la modulation du temps de travail, il n'y aura plus besoin d'accord collectif. L'initiative de l'employeur suffira,</i><i>- les références à la durée maximale du travail et aux 35 heures sont proprement remises en cause. En effet, les durées maximales de 10h par jour pourront être portées à 12h, les 48h maximales par semaine portées à 60h, pour modifier la durée du travail et les salaires, alors que jusqu'ici devait être prise en compte la situation</i>

Orléans-Tours

		<p><i>économique de l'entreprise avec plusieurs critères s'ajoute désormais la notion de "développement de l'emploi" permettant par accord collectif d'entreprise de procéder à des modifications. Cela conduirait par exemple à un licenciement pour motif personnel et non plus pour motif économique d'un salarié refusant l'augmentation du temps de travail sans augmentation salariale ou de la diminution du salaire,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>l'appréciation de l'activité économique de l'entreprise est limitée au seul territoire national ou au seul secteur d'activité concerné ce qui lève bien des contraintes pour les grands groupes internationaux,</i> - <i>le temps de travail des apprentis mineurs pourra être étendu à 10h par jour et 40h par semaine par simple décision patronale, des dispositions relatives à la formation professionnelle sont pour le moins préoccupantes...</i> <p><i>C'est pourquoi le SNES-FSU exige le retrait immédiat de ce projet de loi.</i></p>
5	Fiche 1	
6		
7	La situation économique et sociale en France	
8		
9	Malgré une conjonction de facteurs très favorables (effondrement des cours du pétrole, baisse de l'euro par rapport au dollar, baisse des taux d'intérêt) soutenue par la Banque centrale européenne, l'économie française continue de	

Orléans-Tours

	stagner et prend un retard croissant par rapport aux économies développées et même par rapport à la zone euro.	
10	C'est vrai pour la croissance, le pouvoir d'achat, l'inflation qui frise la déflation, les inégalités sociales et la pauvreté qui s'accroissent.	
11	L'échec de l'exécutif le plus patent est sur le chômage avec un taux à son plus haut niveau depuis vingt ans, alors qu'il ne cesse de promettre « l'inversion de la courbe du chômage ». Une telle absence de résultats décrédibilise la politique économique du gouvernement et apparaît comme un ressort du vote Front national qui prend des proportions très inquiétantes.	
12	Pourtant l'exécutif maintient, depuis 2013, ses choix libéraux à l'opposé de la politique pour laquelle il s'est fait élire. Malgré 41 Mds € par an d'allègements de cotisations patronales, sa politique de l'offre échoue à créer des emplois et même à faire repartir l'investissement, mais les entreprises ont redressé en un an leurs marges à hauteur de leur niveau de 2012 !	
13	S'y ajoutent la pression permanente de la Commission européenne pour réduire la dépense publique (50 Mds € d'ici 2017), au prix d'une amputation croissante des demandes privée et publique, et ses injonctions de mise en œuvre de « réformes structurelles » d'inspiration libérale (lois Macron, code du travail, indemnisation du chômage, retraites...).	
14		
15	Pour le SNES-FSU, l'action politique doit se recentrer sur les besoins des salariés, des jeunes et des retraités. Il n'y aura pas de sortie de crise sans la construction d'alternatives économiques et sociales crédibles pour une société plus juste et solidaire et s'appuyant sur une politique de transition écologique ambitieuse, de développement des services publics et de protection sociale de haut niveau.	
16		
17	Fiche 2	

Orléans-Tours

18		
19	Réforme de l'État : besoin de retrouver un État social	
20		
21	Le gouvernement a inscrit la réforme de l'État dans le cadre du pacte de compétitivité et de la politique d'austérité présentée comme incontournable.	
22	Faire participer les collectivités à la baisse des dépenses publiques, affaiblir le rôle de l'État et satisfaire les appétits des intérêts privés, insérer les collectivités locales dans une logique de compétition sont des objectifs poursuivis par deux éléments principaux : la réforme territoriale achevée en août 2015 et la réorganisation administrative de l'État qui en découle.	
23	Loin de réduire le millefeuille territorial, l'architecture finale organise la concurrence entre et au sein des territoires. Elle résulte d'arbitrages du gouvernement soumis aux pressions contradictoires des élus locaux. L'avenir des départements, encore incertain, en est un exemple.	
24	Le SNES-FSU défend le besoin de créer des solidarités nouvelles entre les territoires, de définir un maillage permettant à la fois le développement des services publics et une certaine proximité, tout en résistant à la concurrence et aux clientélismes.	
25	C'est sur ces bases qu'il construit ses revendications : l'essentiel des compétences éducatives doivent relever de l'État pour assurer cohésion sociale, solidarité et égalité territoriale. Ni régionalisation de l'éducation, ni municipalisation des collèges au nom de l'école du socle, ni adaptation locale des horaires voire des programmes, sous couvert de conseils pédagogiques...	
26	L'organisation du service public d'éducation est aussi percutée par les autres réformes mises en œuvre depuis 2012 ou en cours : loi d'orientation pour l'École, loi sur la formation professionnelle, pilotage de la carte scolaire et des établissements... autant de textes qui concernent les rôles respectifs de l'État et	

Orléans-Tours

	des collectivités.	<i>La loi sur la formation et l'orientation tout au long de la vie de 2011 a étendu les dispositions de l'orientation professionnelle en cours de vie professionnelle à la formation initiale. Malgré les interventions du SNES FSU et l'adoption de la loi de mars 2014 fixant les compétences respectives de l'Etat et des Régions, celles-ci tentent par la création du SPRO d'imposer leur gouvernance sur les CIO en termes de missions et de conditions d'exercice. Le SNES –FSU se bat au sein des CREFOP pour faire respecter les textes législatifs et réglementaires.</i>
27		
28	Réforme territoriale	
29	Votées successivement en un an sans consultation des citoyens, des salariés et de leurs représentants, les trois lois de réforme territoriale (MAPTAM, nouvelles Régions, NOTRe) modifient considérablement l'organisation des collectivités territoriales et l'organisation déconcentrée de l'État. Le résultat des élections régionales est dû, en partie, à ce chamboulement dont les enjeux n'ont jamais été clairement expliqués. Quand la compétitivité des territoires, la baisse des dépenses publiques sont les objectifs premiers, la démocratie est perdante.	
30		
31	Fiche 3	
32		
33	Besoin de démocratie à tous les niveaux	
34		
35	La démocratie est malmenée partout, y compris dans les instances où nous	

Orléans-Tours

	<p>siégeons : CA, Comités techniques... Les médias sont informés avant les élus des personnels et la tenue des instances. Pourtant, face à des situations complexes, la délibération raisonnée avec l'ensemble des acteurs concernés est une nécessité, pour peu que l'intérêt général soit l'objectif.</p>	<p>CA, Comités techniques... <i>Des questions qui relèvent de la formation initiale scolaire sont désormais traitées dans des instances comme le CREFOP et ses commissions, où la FSU n'a qu'un siège en plénière (éjectable? Dans l'attente du résultat du recours de la FSU en Tribunal Administratif) et où tout se décide en bureau dans l'opacité la plus totale. Il faut que le SNES-FSU soit plus présent dans les CFR sur ces questions. La tendance pourrait être au dessaisissement des instances EN, des CAEN, au profit du CREFOP. Dans la région Centre, la commission « formation » est présidée par le MEDEF !</i></p>
36		
37	<p><i>Réforme territoriale</i></p>	
38	<p>Dans notre secteur, la réforme territoriale ne semble guère changer les compétences des collectivités territoriales. Mais les possibilités de contractualisation de compétences entre CT peuvent permettre à une métropole d'avoir la compétence collège et/ou lycée sur son territoire (voir exemple de Lyon).</p>	<p>... compétences des collectivités territoriales. <i>En réalité il convient d'être très vigilants car les régions œuvrent depuis plusieurs années pour imposer progressivement des orientations adéquationnistes (formation au service des besoins exprimés par le patronat local) qui remettent profondément en cause notre conception de la formation initiale (notamment professionnelle laquelle doit inclure une culture commune de haut niveau). La formation ne peut être réduite à l'employabilité. La réforme territoriale entérine la volonté de certaines régions de maîtriser la chaine orientation/formation/emploi et à terme prépare la régionalisation de la formation initiale. Barrer le « mais » avant « les possibilités) et de l'orientation (prise en compte des aspirations et du projet personnel).</i></p>
39	<p>Avec la loi Peillon, les Régions ont un rôle plus grand dans la définition de la carte des formations professionnelles. Elles tentent également d'intégrer les CIO dans le service public régional d'orientation. Dans les nouvelles Régions, les conventions vont être remises en chantier par les présidents de Régions et les recteurs de régions académiques.</p>	<p>... carte des formations professionnelles. <i>L'exemple de la région Centre montre que la responsabilité exclusive du développement économique depuis le 1^{er} janvier (loi Notr) est prétexte à considérer que la carte des formations et le projet académique doivent être pensés en relation avec</i></p>

Orléans-Tours

		<p><i>les prochains SRDEII et CPRDFOP , avec des logiques qui visent à mettre sur le même plan public de jeunes et publics d'adultes. Certes les recteurs gardent la main sur les formations scolaires, mais les pressions locales sont fortes. Les régions prennent aussi en charge désormais le décrochage, dans une logique d'école à deux vitesses, une qualification de niveau V pour les publics fragiles, les études supérieures et les formations « d'excellence » pour les autres.</i></p>
40	<p>Le SNES-FSU rappelle que l'orientation scolaire relève de l'État de par la loi. Il demande à ce que les conventions « État Région » de coordination du SPRO respectent la convention type qui fait des CIO des contributeurs et non des membres du SPRO, et qu'elles ne portent ni sur la gestion, ni sur l'exercice professionnel des personnels.</p>	<p><i>...ni sur l'exercice professionnel ni sur les missions des personnels. La loi Peillon prévoit aussi la possibilité pour les régions volontaires d'obtenir que la contractualisation entre les EPLE et les rectorats devienne tripartite, en ajoutant la signature de la collectivité. L'exemple de la région Centre (où la FSU a réussi à faire échouer la tentative), a montré que c'était le moyen de tenter de peser sur les projets d'établissement.</i></p> <p><i>La nouvelle responsabilité des régions dans le domaine du numérique pourrait être aussi un moyen de tenter de peser sur les pratiques.</i></p>
41	<p>Pour tenir compte de la nouvelle donne régionale, le gouvernement a décidé d'une réorganisation de l'administration de l'Éducation nationale et des rectorats. Nous avons réussi à faire maintenir les académies métropolitaines. Mais le décret fixant les missions des recteurs de régions académiques donne à ces derniers des pouvoirs très importants sans aucune garantie sur la consultation des CTA pour les dossiers régionaux.</p>	
42	<p>Nous nous opposons à ceux qui prônent une régionalisation de l'éducation, comme à ceux qui défendent une répartition des compétences qui conforterait</p>	<p>une régionalisation de l'éducation ,</p>

Orléans-Tours

	un bloc école-collège d'un côté, un bloc lycée-enseignement supérieur de l'autre.	
43	Avec la même philosophie que la loi MAPTAM, la charte de la déconcentration permet aux préfets, comme aux recteurs, d'adapter l'organisation des services en fonction des « spécificités territoriales ». fonction des « spécificités territoriales ». <i>Ceci est particulièrement grave pour les services d'orientation de l'éducation nationale en but aux tentatives de mutualisation des moyens et de regroupement des services y compris dans des « guichets uniques régionaux ».</i>
44	Toutes ces réorganisations engendrent de grandes inquiétudes chez les personnels des services déconcentrés.	
45	Pour le SNES-FSU, la qualité du service public et l'égalité de traitement des usagers comme des personnels imposent de respecter un certain nombre de principes : sur tout le territoire, sans exception, les mêmes missions doivent être exercées par les mêmes CT (lycées par les Régions, collèges par les départements) ; l'organisation de l'État dans les territoires doit être uniforme pour permettre un même accès aux services publics.	
46	Les réorganisations se conçoivent pour améliorer le fonctionnement du service public et en faciliter l'accès. En aucun cas, elles ne peuvent être prétexte à des suppressions de postes, à des externalisations de missions.	... à des externalisations de missions <i>ou à des mutualisations de moyens</i>
47		
48	<i>Démocratie ou baronnie</i>	
49	Dans les collectivités locales comme dans les services de l'État, la tendance est à la concentration des pouvoirs.	
50	Pour la démocratie citoyenne, on ne peut se contenter d'un système représentatif qui aboutit à ce que les présidents d'exécutifs prennent de nombreuses décisions dans un simulacre de démocratie. Vérification par les citoyens de la réalisation des engagements électoraux, mais aussi consultation sur des sujets nouveaux	

Orléans-Tours

	doivent pouvoir revivifier la démocratie.	<i>Nous revendiquons le système à la proportionnelle intégrale à tous les niveaux.</i>
51	La démocratie sociale est tout aussi nécessaire. S'il y a dans l'Éducation nationale des instances de concertation, il reste beaucoup à faire pour aller au-delà de consultations formelles. Les textes de 2008 sur les comités techniques doivent être appliqués à la lettre.	
52		
53	<i>Charte des langues régionales et minoritaires</i>	
54	Le SNES-FSU est favorable à l'enseignement et à la diffusion des langues régionales, facteurs d'ouverture culturelle et d'enrichissement, et promeut aussi leur reconnaissance patrimoniale. Il se bat pour qu'elles soient reconnues, en exigeant notamment la monovalence pour les professeurs de ces langues.	
55	Mais la charte des langues régionales et minoritaires va bien au-delà de cette question. Sa ratification imposerait la modification de la Constitution dont l'article 1 pose deux principes : l'unité de la République et l'égalité entre les citoyens qui, de fait, ne peuvent faire l'objet d'un traitement particulier en raison de leur appartenance religieuse, ethnique, culturelle ou de leur origine. Cet article est protecteur et interdit toute forme de ségrégation. L'article 2 indique que « La langue de la République est le français » qui est donc l'outil linguistique pour le fonctionnement des institutions et des services publics.	
56		
57	Pour le SNES-FSU remettre en cause ces principes reviendrait à rompre l'égalité des citoyens devant la loi et impliquerait de profondes modifications du statut de fonctionnaire. Il doit en conséquence fonder ses revendications pour la promotion et le développement des langues régionales sans casser les principes fondateurs de la République dont la portée dépasse très largement le cadre de	

Orléans-Tours

	l'Éducation nationale.	
58		
59	Fiche 4	
60	Du gouvernement à la gouvernance : les dérives du droit	
61		
62	La réglementation est de moins en moins respectée car elle est un des obstacles à une gestion managériale. Se substitue au droit la notion de régulation : une adaptation locale de la norme s'impose aux agents. La gouvernance obéit au critère d'efficacité immédiate alors que la loi obéit au critère de longévité car c'est le droit qui donne l'autorité nécessaire pour contraindre le citoyen.	
63	<p>Le droit souple est une des armes de la gouvernance. C'est un ensemble d'instruments juridiques hétérogènes non concertés (directives, chartes, règlements...) qui ont pour objet de modifier les comportements de leurs destinataires en suscitant leur adhésion.</p> <p>Ils ne créent pas de droits ou d'obligations, ce que les agents ignorent, mais présentent un contenu qui les apparente aux règles de droit et qui est imposé.</p> <p>Ces règles sont rarement favorables aux agents mais l'action syndicale permet d'empêcher cette dérive.</p>	<p>Le droit souple est une des armes de la gouvernance « <i>Le droit souple</i> » et <i>le recours à des prétendues expérimentations qui s'appliquent sans évaluation sont les nouveaux outils de la gouvernance.</i></p> <p>...règles de droit et qui est imposé. <i>Dans le champ de l'orientation, le recours presque systématique à des chartes ou des cahiers des charges annexés aux conventions Etat/ Région permet de contourner les textes statutaires et les conditions d'exercice des personnels. De plus en plus le MEN laisse aux recteurs une autonomie qui favorise ces abus. La loi doit rester supérieure à tout autre type de texte.</i></p>
64	Le nouveau management est un autre instrument de la gouvernance. Derrière la volonté d'évaluer un travail au motif de rendre le service public plus efficace, se cache la volonté politique de l'orienter vers une rentabilité maximum. On met en place une logique d'individualisation et de culpabilisation des agents. Seuls sont valorisés et reconnus le chef de service et l'agent quand il se plie aux directives. Enfin, la mise en concurrence des personnels et des établissements	

Orléans-Tours

	est favorisée.	
65	Cette dérive managériale fragilise et déstabilise les agents, elle désorganise le service public. Ce mode de gouvernance passe par la déréglementation et la remise en cause du syndicalisme.	... elle désorganise le service public, <i>dénature le rapport au métier et appauvrit les métiers.</i>
66		
67	Le SNES-FSU continuera d'agir collectivement pour exiger des textes ministériels concertés en vue de garantir l'égalité de traitement, le respect du paritarisme et pour défendre un cadre législatif et réglementaire clair et protecteur.	
68		
69	Fiche 5	
70		
71	Besoin de démocratie dans les EPLE	
72		
73	Projet d'établissement, contrat d'objectif et conseil pédagogique, conseils école-collège et de cycle : les politiques éducatives sont caractérisées par, d'un côté, le renvoi au local de décisions qui relevaient jusqu'alors d'un cadrage national, et de l'autre par un interventionnisme de l'État dans la pédagogie, appuyé sur des chefs d'établissement aux pouvoirs renforcés.	
74	Elles ont conduit à déposséder les professionnels de leur liberté pédagogique, à fragiliser la position des élus au conseil d'administration depuis la mise en place effective des conseils pédagogiques et leur instrumentalisation.	
75	L'autonomie est devenue un outil de mise en concurrence des établissements et des personnels. La réforme du collège s'inscrit parfaitement dans ces différents cadres. La reprise en main du métier par la profession est liée aux combats pour une autre politique éducative, respectueuse des cultures professionnelles.	L'autonomie est devenue un outil de mise en concurrence des établissements et des personnels. <i>Les lettres de missions connues des seuls chefs d'établissement posent problème, la politique d'un établissement se résumant souvent à l'atteinte d'objectifs chiffrés fixés</i>

Orléans-Tours

		<i>dans ces lettres.</i>
76	Combattre les dérives managériales passe pour partie par ce que nous pourrions imposer dans les établissements.	
77		
78	5.1. une autonomie qui renforce le pouvoir des chefs d'établissement	
79	À côté du conseil d'administration, la multiplication des « instances » donne l'illusion de la démocratie mais leur fonctionnement est souvent formel. Certains deviennent plus des lieux de contrôle et de coercition verticale que des lieux de démocratie.	
80	Depuis 2010 avec le décret Conseil pédagogique, la résistance syndicale est devenue plus compliquée. Si nous obtenons ici ou là qu'il soit composé de la totalité des personnels volontaires ou par des collègues désignés par leurs pairs, dans de très nombreux établissements le fonctionnement est tout sauf démocratique et des chefs d'établissement s'appuient sur des soi-disant « avis » pour les présenter ensuite en CA comme ceux de la profession. Le conseil école-collège prend un chemin analogue, d'instance de formatage des pratiques dans la perspective de « l'école du socle ».	
81		
82	5.2. Conseil pédagogique et liberté pédagogique	
83	Le SNES-FSU a toujours agi pour que les décisions d'ordre pédagogique prises dans l'établissement le soient sur proposition des équipes. L'autonomie des établissements et donc certaines prérogatives du CA et propositions du conseil pédagogique ne doivent pas venir en contradiction avec la liberté pédagogique des enseignants. Il s'agit de donner aux équipes les moyens d'expression et de réalisation des choix collectifs des enseignants, dans le cadre de leur liberté pédagogique afin que le chef d'établissement ne soit pas l'arbitre de ces débats.	... de ces débats. De ce point de vue, il est impératif de redéfinir certains

Orléans-Tours

		<i>domaines d'action du chef d'établissement. Actuellement le chef d'établissement peut directement décider de l'équilibre des disciplines et des enseignements au sein de son établissement en créant par la même, des conditions de travail contrastées entre les collègues. Le contour de ses prérogatives doit être redessiné afin de lutter contre les inégalités entre établissement et le développement des dérives managériales auquel on assiste dans les lycées et collèges.</i>
84	Au-delà des mandats du dernier congrès sur le conseil pédagogique, doit-on en exiger un fonctionnement démocratique cadré, que tous les collègues soient informés en amont de l'ordre du jour des conseils pédagogiques puis du compte rendu, que les avis soient rendus par des votes formalisés... ? Doit-on demander une autre instance ? Et si oui laquelle ? Comment faire en sorte que les collègues s'emparent de cette question sans se réfugier dans la délégation de pouvoir ? Comment revitaliser les conseils d'enseignement ?...	<p>Au-delà des mandats du dernier congrès sur le conseil pédagogique, doit-on en exiger un fonctionnement démocratique cadré, que tous les collègues soient informés en amont de l'ordre du jour des conseils pédagogiques puis du compte rendu, que les avis soient rendus par des votes formalisés... ? Doit-on demander une autre instance ? Et si oui laquelle ? Comment faire en sorte que les collègues s'emparent de cette question sans se réfugier dans la délégation de pouvoir ? Comment revitaliser les conseils d'enseignement ?...</p> <p><i>Le Snes-Fsu rappelle son opposition à l'existence du conseil pédagogique. Plutôt que d'imaginer une instance de « pilotage pédagogique », il est préférable de donner aux collègues de véritables temps de concertation dont ils s'empareront librement, sans injonctions hiérarchiques. Néanmoins dans la situation actuelle, le Snes-Fsu exige que tous les collègues soient informés en amont de l'ordre du jour des conseils pédagogiques puis du compte rendu.</i></p>
85	L'amélioration du fonctionnement des CA est-elle de nature à freiner les ambitions pédagogiques managériales ?	
86		
87	Fiche 6	
88		

Orléans-Tours

89	Respect des libertés individuelles et collectives	
90	À un an de la prochaine présidentielle, le bilan de ce quinquennat n'est guère positif du point de vue des droits et des libertés : abandon de certaines promesses du candidat Hollande (droit de vote aux élections locales pour les étrangers par exemple), poursuite de la chasse aux migrants (expulsion d'élèves, conditions scandaleuses dans les « jungles » de Calais et d'ailleurs, refus de recevoir les migrants de Syrie à un niveau honorable...), état d'urgence et déchéance de nationalité...	
91		
92	6.1. États d'urgence	
93	Au lendemain des attentats du 13 novembre, le gouvernement a répondu au légitime besoin de sécurité des citoyen-nes en décrétant l'état d'urgence. Sa mise en œuvre en a immédiatement montré les limites démocratiques : interdiction de manifestations, militant-e-s assigné-e-s à résidence, restriction du droit de contester, perquisitions inutiles à toute heure sans contrôle du juge !	
94	La prorogation de l'état d'urgence pour trois mois a heurté toutes nos convictions démocratiques : le SNES-FSU ne peut accepter que les libertés et les droits collectifs et individuels soient mis à mal, que l'équilibre des pouvoirs soit détruit par l'éviction de la justice.	... par l'éviction de la justice. Le SNES-FSU demande sa levée immédiate.
95	Après le vote en dix ans de dix lois en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, il n'y a pas lieu de faire de la surenchère législative.	
96	La constitutionnalisation de l'état d'urgence ne ferait que pérenniser le renforcement du pouvoir exécutif sur le législatif et le judiciaire.	
97	Le gouvernement a proposé d'étendre la possibilité de déchéance de nationalité aux binationaux nés français. Le SNES-FSU refuse cette rupture d'égalité qui -	

Orléans-Tours

	créerait dans les faits deux catégories de Français et remettrait en cause le droit du sol. Étendre cette possibilité à tous les Français condamnés pour terrorisme serait contraire notamment à la déclaration de droits de l'Homme, en créant des apatrides.	
98		
99	6.2. Répression anti-syndicale	
100	Depuis quelques années la « justice » est de plus en plus utilisée pour tenter de faire taire le mouvement syndical en particulier et la contestation en général, ce que le SNES-FSU condamne.	
101	Le pouvoir poursuit ses tentatives d'intimidation, en convoquant certains de ces militants pour des prélèvements d'ADN.	
102	Pour le SNES-FSU, le refus de donner son ADN suite à une action militante ne doit pas faire l'objet de poursuites judiciaires. Et les militants ne doivent pas être inscrits sur le Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques dont l'objet initial était de ficher les personnes reconnues coupables de crimes sexuels.	
103	Le SNES soutient « l'observatoire de la discrimination et de la répression anti-syndicale » auquel participe la FSU. Il demande qu'une vraie loi d'amnistie sociale soit enfin votée par le Parlement, couvrant l'ensemble des condamnés pour faits militants.	
104		
105	Fiche 7	
106		

Orléans-Tours

107	Égalité femmes/hommes, droit des femmes et des personnes LGBTI	
108		
109	L'égalité est aussi une affaire d'éducation. Le SNES-FSU continue d'agir pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit enfin effective, pour les élèves comme pour les personnels de l'Éducation.	
110	Les mandats adoptés à Marseille (2014) gardent toute leur pertinence : éducation anti-sexiste à destination des jeunes ; égalité en termes de carrière, d'avancement et de retraite ; offre suffisante de services publics (crèches, lieux d'accueil pour personnes dépendantes et/ou âgées...) pour permettre aux femmes de concilier vie professionnelle et personnelle sans être obligées d'avoir recours au temps partiel ; refus des violences sexistes et du harcèlement sexuel ; rétablissement des subventions au Planning Familial ; accès de toutes et tous à une contraception remboursée intégralement ; accès garanti à l'IVG avec remboursement à 100 % et suppression de la clause de conscience pour les médecins...	... pour permettre aux femmes aux parents pour les médecins... <i>Pour faire vivre tous ces thèmes dans le cadre de l'Ecole, Il faut que le MEN recrute des assistant-e-s social-e-s, des infirmier-e-s conseiller-e-s de santé .</i>
111	Les administrations qui ne respectent pas l'égalité professionnelle doivent être systématiquement sanctionnées.	
112	Il faut par ailleurs mettre fin aux discriminations dont sont victimes les personnes trans-identitaires ou trans-genres, simplifier leur accès à un changement d'état civil, conforme à leur genre et au respect des droits humains. Il faut également rendre effective la reconnaissance des personnes inter-sexes.	
113	<i>Filiation et parentalité</i>	
114	Le droit continue de discriminer les familles homoparentales, certain-es	

Orléans-Tours

	conjoint-es se voient encore refuser l'adoption de l'enfant de leur époux-se par certains tribunaux. Cela crée des situations d'insécurité juridique pour les enfants.	
115	La reconnaissance légale des familles dans leur diversité (homoparentales, monoparentales, recomposées...) est d'autant plus urgente qu'elles ont été stigmatisées par les offensives réactionnaires. C'est une question d'égalité des droits et d'intérêt supérieur des enfants. La Cour de cassation l'a d'ailleurs pris en compte, suivant en cela la CEDH, puisqu'elle s'est prononcée en faveur de la transcription à l'état civil d'enfants nés par GPA à l'étranger.	
116	Le SNES-FSU revendique l'accès à la PMA pour toutes les femmes, et une meilleure prise en compte de la filiation sociale : co-parentalité, statut du beau-parent, présomption de parenté pour l'épouse de la mère biologique, reconnaissance des filiations homoparentales en mairie.	... filiations homoparentales en mairie. <i>Le statut du beau-parent ne doit pas se faire au détriment de l'autre parent. Compte tenu des évolutions sociétales et familiales, il faut aussi réfléchir aux rôles et droits des grands-parents, souvent repères de stabilité.</i>
117	Il continue à s'opposer à la Gestation Pour Autrui (GPA) qui constitue une marchandisation du corps humain.	
118		
119	Fiche 8	
120		
121	Pour une France ouverte qui accueille les migrants	
122		
123	La crise climatique, les conflits armés, la misère économique ont contraint des milliers de migrant-es à risquer la mort sur le chemin de l'exil pour fuir leur pays. La France a le devoir d'organiser leur accueil dans de bonnes conditions à	

Orléans-Tours

	l'opposé des conditions de vie dans « la jungle de Calais » pour lesquelles elle a été condamnée.	
124	Le SNES-FSU revendique la libre circulation et la possibilité pour les migrants de déposer leur dossier de réfugiés dans le pays de leur choix, le maintien de la carte de séjour de dix ans et l'extension du nombre de bénéficiaires.	
125	Il refuse le rôle de délateurs que la loi assigne aux enseignants en leur demandant de dénoncer les élèves sans-papiers et leur famille, et l'enfermement de mineurs en centre de rétention. Bien qu'en principe interdites, ces pratiques perdurent, notamment à Mayotte. Il demande l'inscription claire de l'interdiction de la rétention pour ces mineurs, alors même que le gouvernement envisage de l'autoriser.	Il refuse le rôle de délateurs que la loi les autorités assignent
126	Le SNES-FSU demande que l'article, voté par l'Assemblée nationale, donnant la possibilité d'ordonner des tests osseux pour déterminer si un jeune étranger sans famille est majeur ou mineur soit abrogé et que la justice ne fasse plus appel à ces tests pour priver un-e jeune de la protection qui lui est due, ou l'empêcher de poursuivre des études. Ces tests ont été dénoncés par des experts scientifiques comme non fiables et le Comité consultatif national d'éthique a pointé « l'inadaptation des techniques médicales utilisées actuellement aux fins de fixation d'un âge ».	
127		<u>Situation des mineurs isolés</u> <i>La prise en charge des étrangers mineurs isolés par les Conseils Départementaux se fait jusqu'à 18 ans. Quel que soit leur âge, ils doivent pouvoir bénéficier du droit à l'Éducation en prenant en compte leur souhait en matière d'orientation. Mais devenus majeurs, et au prétexte que la loi ne les y oblige pas, certains CD refusent de poursuivre leur prise en charge au risque de mettre ces jeunes en situation de danger.</i>
128	Fiche 9	
129		

Orléans-Tours

130	Laïcité	
131		
132	Les attentats de 2015 ont mis en exergue le respect de la laïcité comme garante de la liberté d'expression et de pensée.	
133	La loi de 1905 stipule que la République « assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».	
134	Le SNES-FSU estime que les lois existantes suffisent et condamne toute instrumentalisation de la laïcité, en particulier celles qui conduisent au rejet de certaines confessions au nom de la « culture chrétienne ». Ces lois doivent être pleinement respectées pour que, dans les établissements publics, la neutralité qui s'impose aux personnels s'impose également aux locaux utilisés pour l'ensemble de leurs missions	
135	Il défend que cette neutralité s'impose aussi à toute personne investie d'une mission de service public ou y concourant, quel que soit son statut, et notamment dans le cadre d'activités organisées par un établissement. Il s'agit de garantir à tous les citoyens une égalité d'accès au service public sans subir de pression politique, patronale ou religieuse.	... pression politique, patronale ou religieuse. <i>Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant sur les propos et la posture des élus FN dans les CA des établissements et proposera des outils de décryptage de leurs discours (stages syndicaux, HMIS, guide...) .</i>
136	La « Charte de la laïcité à l'école » peut servir de point d'appui aux équipes éducatives pour travailler et partager avec les jeunes les valeurs de liberté et d'égalité portées par la laïcité. Mais les discours moralisateurs, la complaisance vis-à-vis des officines privées, l'encouragement au prosélytisme commercial (convention avec Microsoft par exemple) du ministère nient les valeurs de laïcité.	... d'égalité portées par la laïcité. <i>Mais ce texte ne peut donner lieu à une attitude répressive ou de délation au détriment des élèves chez qui les libertés de conscience, d'expression, de pensée sont en cours de construction. L'école doit être un espace de débat ouvert et adapté au développement psychologique de l'élève.</i>

Orléans-Tours

		<p>Mais—Les discours moralisateurs, la complaisance vis-à-vis des officines privées, l'encouragement au prosélytisme <i>patronal et</i> commercial (convention avec Microsoft par exemple) du ministère nient les valeurs de laïcité.</p>
137	<p>Le SNES-FSU réaffirme son refus du dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Il demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme. Il demande que les moyens soient affectés pour faire face à la demande de scolarisation dans le public, l'enseignement privé catholique n'ayant pas à accueillir les élèves contre le gré des familles, faute de place ou d'options dans l'enseignement public. L'urgence est vive, en particulier dans l'ouest de la France. Il continuera d'être particulièrement vigilant vis-à-vis des politiques menées en la matière par les collectivités et l'État.</p>	
138	<p>Le SNES-FSU demande l'abrogation du délit de blasphème, du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle et des Régions d'outre-mer. Il est intervenu à nouveau dans ce sens auprès du ministère suite aux préconisations de l'Observatoire de la laïcité. Il s'oppose à toute tentative des groupes de pressions politiques, patronaux ou religieux visant à influencer l'écriture et la mise en œuvre des programmes scolaires ou la formation des enseignants.</p>	
139		
140	Fiche 10	
141		
142	Pour une transition écologique socialement juste	
143		
144	<p>Le réchauffement climatique, la pollution, l'épuisement des ressources et le caractère profondément inégalitaire des modes de production et de consommation actuels rendent impérative une transition écologique socialement</p>	

Orléans-Tours

	juste.	
145	Le réchauffement climatique est une réalité maintenant reconnue par tous les pays. L'accord de Paris issu de la COP21 affiche des objectifs ambitieux et réaffirme les responsabilités « communes mais différenciées » des pays.	
146	Son caractère non contraignant, le calendrier proposé et l'inadéquation entre l'objectif des 2 °C et les engagements nationaux annoncés sont toutefois très inquiétants.	
147	L'urgence est telle que 80 % des gisements carbonés actuellement disponibles doivent rester dans les sols. Comme les autres pays, la France devra donc rapidement proposer des objectifs plus élevés en se donnant les moyens de les atteindre.	
148	Le SNES-FSU réaffirme ses mandats de Marseille, notamment l'interdiction d'extraction du gaz de schiste et la sortie progressive du nucléaire.	
149	Il est illusoire de penser qu'une technologie (a fortiori encore hypothétique comme la fusion nucléaire) puisse être à elle seule une alternative aux énergies émettant des gaz à effet de serre.	
150	Des mesures budgétaires, fiscales et réglementaires doivent être prises pour favoriser les investissements, trop souvent repoussés à chaque baisse du prix des matières premières et notamment du pétrole, dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (transports, logement etc.), et le développement d'une économie circulaire (recyclage des déchets et durabilité des biens).	(transports, logement, bâtiments publics , etc.), ... durabilité des biens). Les Collectivités Territoriales doivent s'engager dans l'application de ces mesures (cf textes Thème 3 congrès FSU du Mans)
151	La lutte contre le réchauffement doit être associée à des modes de production et de vie non polluants et accompagnée de nouveaux dispositifs de solidarité envers les populations touchées par les dommages liés au réchauffement et à la pollution.	

Orléans-Tours

152	La disparition des emplois et métiers liés aux activités incompatibles avec l'évolution du système productif doit absolument être accompagnée de la création de nouveaux emplois et de droits protecteurs pour les travailleurs concernés.	
153	La réduction des inégalités, dans et entre les pays, est à la fois un moyen et un objectif de la transition écologique. Elle doit être prise en compte dans les évolutions en logements, transports, formations initiales et continues, et dans la tarification de l'eau, des transports et de l'énergie.	
154		
155	Fiche 11	
156		
157	Pour une protection sociale plus solidaire	
158		
159	La protection sociale repose sur la solidarité et un financement par redistribution des richesses. Mais ses fondements restent malmenés au nom du dogme de la réduction du « coût » du travail, des dépenses publiques et de la fiscalité.	
160	La logique de solidarité qui prévalait à la création de la Sécurité sociale en 1945 (« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ») s'est considérablement érodée au fil du temps. Il est urgent d'engager une reconquête, fondée sur les principes qui ont présidé en 1945 tout en visant à répondre à de nouveaux défis comme la prise en charge de la perte d'autonomie.	
161		
162	12.1. Les retraites	

Orléans-Tours

163	La loi du 20 janvier 2014 a confirmé et amplifié les régressions. Pour le SNES-FSU, il est possible de revenir sur tous les reculs en dégagant les moyens financiers nécessaires (voir 4. du thème 2).	
164		
165	12.2. Santé	
166	12.2.1. Les insuffisances de l'assurance maladie obligatoire	
167		
168	Malgré la généralisation annoncée du tiers-payant, la loi de modernisation de la santé adoptée en octobre ne réglera pas les inégalités en matière de santé car elle ne revient pas sur les désengagements passés de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et ne remet pas en cause un système de soins à plusieurs vitesses.	
169	L'objectif de progression des dépenses maladie (ONDAM) 2016 est le plus faible depuis la création de cet indicateur en 1996 : + 1,75 % en 2016 contre + 2,05 % prévu en 2015. La logique comptable d'économies est poussée à son paroxysme sur le dos des patients.	
170	Le SNES-FSU réaffirme avec force l'urgence à reconquérir un système de santé universel de haut niveau pour tous et toutes. Ses propositions pour une nouvelle organisation des soins restent valables.	
171		
172	12.2.2. Un système d'assurance santé complémentaire profondément inégalitaire	
173	Les complémentaires santé sont de plus en plus assignées à pallier les insuffisances de l'AMO pour réduire le « reste à charge ». Les instituts de prévoyance et assureurs privés en concurrence avec les mutuelles ne sont pas	

Orléans-Tours

	guidés par les mêmes valeurs. Nombre d'opérateurs font varier leurs tarifs avec l'âge de l'assuré et la gamme des prestations offertes, en total décalage avec le principe de solidarité de la Sécurité sociale. La MGEN n'échappe pas à cette dérive.	
174	C'est dans ce contexte que la complémentaire obligatoire d'entreprise pour tous les salariés du privé a été généralisée au 1er janvier 2016. Elle est financée à 50 % au moins par l'employeur (qui en retire avantages sociaux et fiscaux), porte sur un « panier de soins » minimal que les salariés peuvent compléter par une offre optionnelle, totalement à leur charge cette fois.	
175	Cette généralisation laisse sur la touche les jeunes qui n'ont pas encore trouvé un emploi, les chômeurs, les agents publics, les retraités. Elle fragilisera davantage les mutuelles dont les adhérents choisiront le contrat collectif de leurs conjoint-es. Elle risque par ailleurs d'entériner de nouveaux transferts de l'AMO vers une complémentaire santé profondément inégalitaire.	
176	La mesure spécifique adoptée récemment pour les plus de 65 ans ne règle pas le problème de tous les retraités et renforce la segmentation des risques au détriment des solidarités intergénérationnelles.	
177	Pour le SNES-FSU, il faut s'engager dans un processus qui permette à terme que l'ensemble des besoins de santé soient pris en charge par l'assurance maladie obligatoire.	
178	En attendant, le SNES-FSU défend le modèle de gestion mutualiste construit par les fonctionnaires et veille à ce qu'il ne soit pas démantelé. Il demande que l'État employeur participe de manière juste à la couverture santé complémentaire de ses agents.	<p>En attendant, le SNES-FSU défend le modèle de gestion mutualiste construit par les fonctionnaires et veille à ce qu'il ne soit pas démantelé. Il demande que l'État employeur participe de manière juste à la couverture santé complémentaire de ses agents.</p> <p><i>Le SNES-FSU ne demande pas que l'État employeur participe à la complémentaire de ses agents: déjà les exemples du privé et de la territoriale nous montre que c'est un leurre : c'est l'employeur qui choisit la complémentaire et souvent minimale. De fait les assurés sont amenés à souscrire une « sur complémentaire » ou une option supérieure. Les rapprochements actuels entre mutuelle FP et des</i></p>

Orléans-Tours

		<i>assurances vont accentuer la logique assurantielle des mutuelles. A terme c'est la transformation des mutuelles en assurances. Le SNES et la FSU doivent contribuer à fédérer les actions pour le développement de la sécurité sociale solidaire .</i>
179		
180	12.2.3. Adaptation de la société au vieillissement	
181	Le SNES-FSU a dénoncé les grandes insuffisances de la loi d'adaptation de la société au vieillissement en matière de financement , de gouvernance, de recrutement et de formation des personnels de l'aide à domicile, d'accueil en résidence médicalisée, d'absence de référence aux services publics. Pour autant, les personnes concernées et leur famille attendent la mise en œuvre la plus rapide possible des quelques mesures positives en leur faveur (revalorisation de l'APA et droit au répit pour les aidants familiaux).	Le SNES-FSU a dénoncé les grandes insuffisances de la loi d'adaptation de la société au vieillissement en matière de financement <i>Le Snes-Fsu constate que le financement de la loi d'adaptation de la société au vieillissement repose sur la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), payée par les seuls retraités imposables. Le Snes-Fsu dénonce également les insuffisances de gouvernance...</i>
182	12.3. Politique familiale	
183	Pour faire des économies tout en réduisant les cotisations patronales pour la branche famille, le gouvernement a fait le choix de moduler à partir du 1er juillet 2015 les allocations familiales en fonction des ressources du foyer.	
184	Le SNES-FSU défend l'universalité des droits. L'expérience montre que les prestations ciblées sur les plus pauvres finissent toujours par devenir de pauvres prestations.	
185	C'est par la fiscalité que doit s'opérer la redistribution verticale. Il serait plus juste de supprimer le quotient familial au profit d'allocations familiales universelles, revalorisées et versées dès le premier enfant (cf. 13.3).	<i>... versées dès le premier enfant (cf. 13.3). Cependant ceci ne peut être envisagé que dans le cadre d'une réforme d'ensemble de la fiscalité.</i>
186		

Orléans-Tours

187	12.4. Logement	
188	Le nombre insuffisant de logements disponibles entraîne une hausse des prix et des loyers insoutenables pour les milieux modestes mais aussi pour nos jeunes collègues.	
189	Bien que limitée dans ses ambitions, la loi « Duflot » a été pratiquement vidée de son contenu.	
190	Faute de places, le droit au logement opposable est peu appliqué.	
191	Une politique ambitieuse s'impose pour soutenir la construction de logements en nombre suffisant, stimuler les travaux de rénovation pour rendre les bâtiments plus économes en énergie, garantir les objectifs en logements sociaux dans chaque commune, faire appliquer la loi de réquisition des logements et bureaux vides.	
192	Cette politique ambitieuse suppose également une revalorisation des aides au logement pour tous ceux qui ne pourraient pas autrement accéder à un logement décent.	
193		
194	Fiche 12	
195		
196	Pour une autre répartition des richesses au service d'une société plus juste et solidaire	
197		
198	13.1. Un discours dominant sur des prélèvements trop lourds	

Orléans-Tours

199	Les prélèvements obligatoires d'un pays permettent de financer l'action publique et les dépenses socialisées. Leur nature et leurs taux relèvent d'un choix de société.	
200	Les forces libérales en France ne cessent d'invoquer des dépenses publiques trop élevées, un « matraquage fiscal » et des « charges » patronales insupportables pour remettre en cause notre modèle social, les services publics et les droits sociaux.	
201	La réduction des cotisations sociales patronales et de la fiscalité des entreprises représente un manque à gagner considérable pour la Sécurité sociale et l'État. La suppression/refonte en 2015 de la première tranche de l'impôt sur le revenu contribue par ailleurs à délégitimer l'impôt.	
202	Il est plus qu'urgent de réhabiliter l'impôt et les dépenses publiques, de garantir une protection sociale de haut niveau assurée par des financements solidaires.	
203		
204	<i>13.2. Pour un financement plus solidaire de la Sécurité sociale</i>	
205	Pour revenir sur les régressions des droits sociaux, satisfaire tous les besoins et créer de nouveaux droits, il faut rechercher des recettes supplémentaires dans le cadre d'un autre partage des richesses.	
206	Tous les dispositifs existants d'exonérations et d'allègements des cotisations patronales doivent être revus. La part employeur des cotisations sociales doit être calculée sur l'ensemble de la valeur ajoutée de l'entreprise et modulée en fonction de sa politique en matière d'emploi, de salaires et d'investissement dans l'innovation et la recherche.	
207	Le SNES-FSU a dénoncé la fiscalisation croissante de la Sécurité sociale.	

Orléans-Tours

	Il retient l'idée (explorée par le HCFi) de requalifier juridiquement comme des cotisations sociales tous les prélèvements destinés au financement de la protection sociale et comme des impôts ceux qui sont uniquement destinés à l'action publique. Cette piste est compatible avec notre mandat de dénaturation de la CSG adopté en 2014.	
208		
209	13.3. Pour une profonde réforme de la fiscalité	
210	Notre système fiscal est devenu très injuste, de moins en moins lisible et de plus en plus instable, avec un empilement de mesures en l'absence de tout projet global.	
211	La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR) est annoncée pour le 1er janvier 2018. Le projet de fusionner l'IR et la CSG refait surface parfois pour des motifs contradictoires.	
212	Ces débats ne doivent pas occulter la nécessité de réhabiliter l'impôt, de mener une vraie réforme fiscale pour construire une société plus juste.	
213	Le consentement à l'impôt suppose que le système fiscal permette de financer toutes les dépenses utiles de la collectivité, contribue à une politique économique et sociale juste et efficace, réduise les inégalités.	
214	Les mandats adoptés au congrès de Marseille restent pertinents.	
215	Le quotient conjugal mérite d'être questionné car il constitue une prime à l'inégalité des revenus dans le couple : plus la différence de revenus entre conjoints est forte, plus la réduction d'impôt est importante. Le quotient familial reste anti-redistributif malgré les plafonnements : la réduction d'impôt est plus forte pour un enfant de riches que pour un enfant de pauvres. La question se pose donc de sa suppression pure et simple en faveur d'allocations familiales revalorisées versées dès le premier enfant qui retrouveraient par ailleurs un caractère universel.	<i>Cependant ceci ne peut être envisagé que dans le cadre d'une réforme d'ensemble de la fiscalité.</i>

Orléans-Tours

216	Toutes ces questions relèvent d'un débat citoyen.	
217		
218	Fiche 13	
219		
220	Construire une autre Europe	
221		
222	14.1. Quelle alternative ?	
223	L'espoir porté par le gouvernement grec d'une alternative aux politiques d'austérité a été étouffé par les institutions européennes et la plupart des États en juillet 2015. Le déni de démocratie a été ouvertement assumé : les « règles » des institutions sont supérieures à la volonté des peuples. Cette radicalisation politique a provoqué des débats sur la possibilité d'une politique alternative dans la zone euro et d'une refondation démocratique de l'Union européenne. L'incapacité des États européens à s'accorder sur la question des migrants, la multiplication des murs et des barbelés au sein de l'UE contribuent à nous interroger sur le devenir de cette Europe.	
224	Le SNES-FSU œuvre à la solidarité entre les peuples européens, au respect et au développement des droits sociaux et syndicaux, des services publics en Europe.	... des services publics en Europe, <i>de l'éducation et de l'élévation du niveau de formation.</i>
225		
226	14.2. La souveraineté des peuples contre les multinationales	
227	Le SNES-FSU s'oppose au projet de Partenariat Transatlantique (TAFTA) et à	

Orléans-Tours

	la ratification de son équivalent négocié avec le Canada (CETA). Ces accords, qui sont une menace pour les droits sociaux, les normes sanitaires et environnementales, les services publics, attribuent aux entreprises multinationales le droit d'attaquer des législations publiques devant des tribunaux privés. Le SNES-FSU appelle à renforcer les premiers succès enregistrés par les mobilisations locales, nationales, européennes et transatlantiques.	
228		<i>La question des lobbys est essentielle à traiter. Tous les lobbyistes qui gravitent au niveau des instances européennes (commission, parlement...) et qui imposent des lois, doivent être répertoriés et les citoyens doivent pouvoir en consulter la liste. Les citoyens doivent être également informés des liens qui existent entre élus et lobbyistes.</i>
229	<i>14.3. Pour une taxe sur les transactions financières</i>	
230	Le projet européen d'une taxe sur les transactions financières a été une nouvelle fois reporté en décembre sous la pression du lobby financier qui met en danger le rendement potentiel de cette taxe alors que la COP 21 a montré la nécessité de trouver des financements pérennes pour la transition écologique et sociale.	
231		
232	<i>14.4. Pour en finir avec les paradis fiscaux</i>	
233	Des avancées sont promises et parfois réalisées (levée du secret bancaire et échange automatique d'informations) mais le lobby bancaire fait pression sur les États pour en amoindrir la portée tout en travaillant à la création de nouveaux mécanismes d'évasion fiscale.	
234	L'objectif de publication des comptes des grandes entreprises pays par pays avance mais le gouvernement français sous pression du lobby financier l'a fait refuser aux députés.	

Orléans-Tours

235	Les affaires Luxleaks, SwissLeaks, le fait que de grandes multinationales ne paient pas d'impôt dans l'UE montrent que les paradis fiscaux ne sont pas réservés à des îles exotiques mais sont au cœur de l'UE, du fait du dumping fiscal.	
236	L'enlisement du projet d'harmonisation de l'impôt sur les sociétés illustre le manque de volonté politique.	
237	Des mobilisations citoyennes contre le dumping et les paradis fiscaux sont plus que nécessaires.	

Thème adopté à l'unanimité des 43 votants